

Ce document est disponible sur le site Fransylva : [Fransylva 45 - Le syndicat des Forestiers Privés du Loiret](#) , section actualités avec tous les liens utiles pour retrouver les présentations.



(QR code à scanner avec votre tél mobile)

---

## **Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 11 avril 2026**

L'Assemblée Générale du Syndicat s'est tenue à la Ferme de la Sauvagère (Vienne-en-Val) à 9h sous la présidence de Patrick Lemoine

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance, remercie les adhérents de leur présence.

### **A) APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 5 avril 2025**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2025 est approuvé à l'unanimité

### **B) RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE**

#### **Rappel de quelques chiffres clefs**

Patrick Lemoine présente quelques chiffres clés sur la propriété forestière en France et dans le Loiret. En France, on compte 3,3 millions de propriétaires privés, gérant environ 12 millions d'hectares de forêt, ce qui représente 75% de la superficie forestière nationale. Les 25% restants sont gérés par l'ONF, les communes ou les départements.

Dans le Loiret, la situation est similaire, avec 42 000 propriétaires forestiers recensés, dont 32 000 possèdent moins d'un hectare.

#### **Situation du Syndicat**

Le syndicat comptait 728 adhérents à la fin de l'année 2025, couvrant environ 50 000 hectares. Point positif : 94% des appels de cotisations envoyés au 1er janvier 2026 ont été réglés. Une relance va à nouveau être envoyée aux propriétaires n'ayant pas encore régularisé. Ils seront informés qu'à défaut de règlement, ils ne seront plus assurés en responsabilité civile sur leur forêt à partir du 1er avril. Cela signifie par exemple qu'en cas de chute d'arbre causant des dommages, ils ne seraient pas couverts.

### **Les faits saillants de l'année 2025 :**

En début d'année, la tutelle de la forêt a été transféré du ministère de l'Agriculture vers le ministère de la Transition Écologique.

L'année 2025 a été qualifiée d'année "moyenne" sur le plan climatique. Après un début d'année pluvieux, deux vagues de sécheresse importantes ont eu lieu : une fin juin jusqu'à la mi-juillet, entraînant l'annulation de nombreux feux d'artifice, et une autre début août jusqu'à la mi-août. Ces sécheresses ont eu pour conséquence de ralentir les travaux forestiers car des arrêtés ont été pris pour limiter les horaires de travail afin de prévenir les incendies. Les consignes ont été respectées et aucun incendie significatif n'a été à déploré dans le Loiret.

Le début de l'année 2026 a été marqué par des pluies abondantes, permettant la recharge des nappes phréatiques, ce qui est une bonne nouvelle.

### **Contexte et actions de notre syndicat en 2025 :**

#### **Risque Incendie et Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)**

Le risque incendie est un sujet majeur. En 2024, la Sologne a été classée comme massif à risque incendie. En février 2025, l'arrêté Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) a été publié, imposant de nouvelles règles dans les massifs à risque. Une étude menée par le ministère vise à classer de nouveaux massifs. Pour le Loiret, le massif allant d'Ingrannes à Gien et appelé «forêt d'Orléans » sera classé à risque incendie dans les prochaines semaines, avec une répartition de la propriété moitié publique (essentiellement ONF) et moitié privée. Le CRPF et votre syndicat Fransylva 45 ont travaillé activement pour intervenir sur les modalités de ce classement. Malheureusement les remarques qui ont été émises n'ont pas été retenues notamment sur le classement à risque de certaines communes périphériques pour lesquelles, le risque est plus faible.

Ce classement (*publié dans l'arrêté ministériel du 28 avril 2026*, voir sur Géoportail



#### [Zonage informatif des obligations légales de débroussaillage - Géoportail](#)

implique pour les propriétaires forestiers concernés de respecter les règles OLD, notamment d'égale sur les chemins pour faciliter l'accès des véhicules de secours et de débroussaillage de 50 mètres autour des habitations situées dans ces massifs :



voir [Plaquette-OLD-Janvier-2025-Ra0V.pdf](#)

#### **Harmonisation des Arrêtés "Brûlage"**

Une autre action de votre syndicat a porté sur une mise à jour de l'arrêté "brûlage" qui datait de 2022 avec une harmonisation des règles avec celles des arrêtés du Cher et du Loir-et-Cher, notamment sur celle de l'indice de risque incendie appelé IRO (Indice de Risque Opérationnel). Celui-ci comporte désormais 4 niveaux et une terminologie unifiée. Cet indice est mis à jour quotidiennement par la préfecture de mi-juin à mi-septembre. Au niveau 3, les travaux forestiers sont réglementés (par exemple, autorisés uniquement le matin) ; au niveau 4, tout travail est interdit dans les forêts.

(Arrêté disponible sur le site Fransylva : [Fransylva 45 - Le syndicat des Forestiers Privés du Loiret](#) , [section actualités](#))

Le syndicat participe à l'envoi des notifications par e-mail aux adhérents dès que l'indice passe au niveau 3 ou 4.

C'est pour cela que lors de l'appel de cotisation 2026 a été lancée une opération de collecte des adresses e-mail et des numéros de portable qui manquaient encore.

### **Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie – PDPFCI (2026-2035)**

Ce plan est élaboré par la DDT 45 et votre syndicat avec le CNPF participe à sa rédaction tout comme les différents acteurs concernés comme le SDIS, la Protection Civile, les Agriculteurs, l'association des Maires...

Il a pour but de répertorier les actions à mener dans les 10 prochaines années dans notre département concernant notamment la protection, la lutte, les moyens à déployer contre l'incendie. Ce plan devrait être publié d'ici fin juin 2026 par arrêté départemental.

### **Webinaires des Experts Forestiers de France (EFF) sur le Risque Feux de Forêt**

Pierre-Edmond Lelièvre, expert forestier et spécialiste du risque feu de forêt, prend la parole et expose la nécessité de bien communiquer sur risque relatif aux feux de forêt. A cet effet, vont être organisés une série de cinq webinaires organisés par les Experts Forestiers de France (EFF) qui se dérouleront jusqu'en octobre 2026, avec des sessions d'une heure à une heure et demie. Ils sont destinés aux experts, aux partenaires (dont Fransylva) et aux propriétaires. Les thèmes abordés incluront les déclinaisons territoriales, la prévention, les OLD, l'aménagement, l'organisation de la lutte contre l'incendie. Votre syndicat enverra les liens d'inscription, avec un focus sur les sessions du 21 mai (déclinaisons territoriales) et de juin (OLD).

### **Crédit d'Impôt et Subventions pour travaux**

Patrick Lemoine rappelle l'existence du crédit d'impôt de 25% pour les travaux forestiers (débroussaillage, élagage, protection, replantation/renouvellement), plafonné à 12 500 € pour un couple marié ou pacsé. Une fiche très claire sur la fiscalité liée aux travaux forestiers est accessible sur le site Fransylva. Document disponible sur le site Fransylva :



[20230711 - Réduire son impôt en réalisant des travaux forestier DEFI travaux](#)

Les aides liées au dispositif "France Nation Verte", qui avaient été temporairement suspendues, sont de nouveau disponibles, permettant de financer jusqu'à 50% des travaux de reboisement ou de boisement de terres agricoles. Ces aides sont cumulables avec le crédit d'impôt, ce qui permet de financer environ 75% du coût total des travaux.

## Loi sur l'engrillagement

La loi sur l'engrillagement, qui a maintenant trois ans, prévoit que les clôtures construites il y a moins de 30 ans doivent être mise en conformité : pas de clôture sur les 30 premiers cm et hauteur maximum de 1.2m à partir du 1er janvier 2027.

## Équilibre Forêt-Gibier : Constat, Outils et Actions

Le sujet de l'équilibre forêt-gibier est très sensible, compte-tenu de l'augmentation des populations de grands cervidés et de chevreuils, qui causent des dégâts importants en forêt (sur la régénération naturelle et les plantations) et dans l'agriculture. Malgré la demande des propriétaires forestiers, La Fédération des Chasseurs est souvent réticente à augmenter les prélèvements, à l'exception de certains massifs.

Afin de documenter les dégâts forestiers, le CRPF a mis en place un système de collecte de données via les visites sur le terrain à l'occasion des renouvellements des Plans Simples de Gestion (PSG), permettant de cartographier les zones à problèmes. Lors de la visite effectuée par le technicien, une fiche est établie. Ces fiches sont saisies dans une base de données qui permet d'établir une cartographie précise des dégâts. Ces cartes ont été transmises à la DDT qui s'est montrée très intéressée ainsi qu'à la Fédération des Chasseurs (FdC) et aux différentes organisations des représentants des agriculteurs.

À la suite d'une demande pressante de votre syndicat, plusieurs réunions (CDCFS, réunions de travail...) ont eu lieu en 2025, avec comme participants la DDT, les Forestiers, les Agriculteurs, la Fédération de chasseurs notamment, pour que la Fédération prenne en compte l'ampleur de ces dégâts dans les décisions relatives au plan de chasse triennal démarrant en 2026.

Un plan comportant 14 mesures, élaboré par votre syndicat, l'ONF et le CRPF, a été proposé pour corriger la tendance. Malgré la difficulté du dialogue, des avancées ont été obtenues : la reconnaissance de **4 massifs déficitaires** (plus de 25% de dégâts forestiers dans les parcelles de renouvellement) contre 2 auparavant et de **11 massifs "à enjeux"** (15-25% de dégâts forestiers dans les parcelles de renouvellement). Des augmentations de prélèvements ont été accordées : en moyenne +10% pour le département, modulées selon la catégorisation des massifs. Un accent particulier sera mis sur la régulation des biches. De même la règle concernant les recours en fin de 2ème année a été assouplie, le seuil minimum de 4 animaux ayant été supprimé, ce qui est un avantage pour les petits territoires.

Un courrier du CRPF a été envoyé en février 2026 aux propriétaires forestiers situés dans les « massifs déficitaires et à enjeux » afin notamment de les encourager à être vigilants sur les demandes à faire pour le prochain plan triennal et de réaliser pleinement leur plan de chasse.

Les propriétaires sont tous encouragés à déclarer les dégâts qu'ils constatent dans leur forêt, une plateforme spécialement dédiée a été mise en place :

<https://youtu.be/1bLIRPPBrrc?feature=shared>



Ils peuvent le faire avec le concours de leur expert forestier.

### **Marché du Bois en Centre Val de Loire : Bilan 2025 et Perspectives 2026**

Inès de Chasseval présente le bilan du marché du bois pour 2025 et les perspectives pour 2026.

#### **Bilan 2025 :**

L'année 2025, malgré les incertitudes économiques et politiques, s'est correctement déroulée. En Centre-Val de Loire, 11 ventes par appel d'offres organisées par EFF (Experts Forestiers de France) et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations) ont permis de vendre 70 000 m<sup>3</sup> de bois d'œuvre (82% du volume mis en vente) et 27 000 stères de bois d'industrie (87%). Cependant, le chiffre d'affaires des ventes a diminué, passant de 9,2 millions d'euros en 2024 à 7,5 millions en 2025.

Chêne : pour la région, 29 500 m<sup>3</sup> ont été vendus (contre 32 200 en 2024), avec un prix moyen de 180 €/m<sup>3</sup>. L'amplitude des prix est importante, avec des prix maximums moyens autour de 220 €/m<sup>3</sup> et des prix minimums repassant sous la barre des 100 €/m<sup>3</sup> (une première depuis 2022). La baisse a été particulièrement marquée pour le merrain (-34%), destiné à la tonnellerie, en raison d'une diminution de la consommation de vin. Les bois moyens ont baissé de 15 à 20%, et les petits bois de 10%. Le marché de la charpente s'est maintenu, et le plot est devenu une qualité porteuse, avec une demande nationale et européenne (Belgique, Hollande, Angleterre). Les petits bois ont retrouvé les marchés asiatiques, disparus en 2024.

Peuplier : les cours se sont maintenus pour les bois élagués et de clone (70-80 €/m<sup>3</sup>).

Frêne : les volumes diminuent. Les prix restent intéressants (120-140 €/m<sup>3</sup> pour les gros bois exportés vers le Vietnam).

Douglas : le marché se comporte toujours bien (80-90 €/m<sup>3</sup> pour les gros bois), avec une demande dynamique pour la construction et l'export européen.

Pins (laricio, sylvestre, maritime) : maintien des prix par rapport à 2024.

Bois d'industrie : prix stables par rapport à 2024 (12,8 €/stère pour les feuillus, 14,5 €/stère pour les résineux).

#### **Perspectives 2026 :**

Le contexte économique et géopolitique reste incertain, voire dégradé (conflit au Moyen-Orient). La construction n'a pas repris, et le marché du merrain est toujours en berne. Les scieurs de chêne sont inquiets, bien que les commandes de plot et une légère reprise du parquet (national et international) soient des points positifs. Les exportations vers l'Europe et l'Asie devraient se poursuivre. La reprise progressive de l'usine Swiss Krono est une bonne nouvelle pour les débouchés en trituration. L'année 2026 devrait être similaire à 2025, mais la vigilance reste de mise face aux incertitudes.

**Le rapport moral et le rapport d'activité sont approuvés à l'unanimité.**

### **C) RAPPORT FINANCIER**

Philippe de Tristan présente la situation des comptes au 31/12/2025.

Le compte courant BNP Paribas présente un solde créditeur de 11 143,40€

Le compte livret A s'élève à 81 997,46€ à la même date.

DAT échéance 06/2026 : 30 000€

Les flux de l'année 2025 sont les suivants :

Encaissements = 65 649,94€

Décaissements = 72 161,67€ dont les principaux postes :

- Groupama RC : 29 339€ (**cotisation 2025 et 2026**)
- Participation syndicat Fransylva : 25 644€
- Pubadresse messagerie : 7 809€
- Loyer + assistance administrative CRPF : 3 104€
- Cotisations diverses : 1 601 euros

**Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.**

### **D) AUTRES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE**

Patrick Lemoine propose ensuite :

#### **a) de laisser inchangée le montant de la cotisation pour l'année prochaine**

Le niveau de la trésorerie et le soldes des recettes et dépenses prévues en 2026 et 2027 permettent de proposer une stabilisation de la cotisation en 2027, sauf survenance d'un évènement difficile à prévoir.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité**

#### **b) de renouveler les mandats des administrateurs de :**

Inès de Chasseval, Philibert de La Rochefoucauld, Claude Boizeau, Charles-Antoine de Fougeroux.

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité**

Marc de Baudus et Christian de Froberville ont choisi de ne pas proposer le renouvellement de leur mandat pour des raisons personnelles et professionnelles. Patrick Lemoine les remercie pour leur participation et leur contribution.

#### **c) de nommer administrateur Jean-François HOGREL qui est actif sur le sujet de la chasse et assiste aux commissions qui y sont dédiées.**

**Cette proposition est approuvée à l'unanimité**

La partie réglementaire de l'Assemblée Générale étant terminée, Patrick Lemoine introduit les trois présentations qui suivent.

**A- Aspects essentiels du contrat d'assurance Groupama Forêt Assurances – Solutions d'assurances Incendie et Tempête.** (Présentation disponible sur le site Fransylva : [Fransylva 45 - Le syndicat des Forestiers Privés du Loiret](#) , [section actualités](#))

Guillaume Bouffard, Directeur Général de Groupama Forêt Assurances, présente le contrat groupe de responsabilité civile (RC) qui couvre les adhérents de notre syndicat à jour de leur cotisation (environ 730 adhérents pour 50 000 hectares).

Ce contrat couvre les dommages aux tiers (chute d'arbres sur véhicules, habitations, réseaux électriques, fibre, SNCF), RC des préposés/salariés, la défense pénale et les recours, ainsi que les atteintes à l'environnement, avec un plafond de 16 millions d'euros pour les dommages corporels.

Une option permet d'inclure les terres agricoles et les retenues d'eau (étangs, bassins).

Le tarif de base de 0,30 €/hectare/an en 2025 et 2026.

Si la franchise RC est restée stable en 2026, une franchise de 500 € a été instaurée en 2026 dans le cadre de la garantie Défense-Recours en raison d'une sinistralité croissante.

Concernant la garantie RC, le nombre de sinistres (notamment liée aux réseaux de fibre optique), le coût des sinistres (réparation de 5 000 à 10 000 € par sinistre en moyenne) et les recours plus fréquents de la SNCF et d'ENEDIS entraine une certaine tension sur les prix d'assurance au niveau national.

Il est rappelé l'importance de l'entretien des lisières (arbres morts ou sénescents, élagage, ...) et des abords le long des routes, voies ferrées, des lignes électriques, téléphoniques et fibres afin de diminuer les risques d'accidents et donc de survenance de sinistres.

Il est impératif de **déclarer toutes les parcelles boisées** (voire des étangs et des terres agricoles en cas de choix de cette option) **et de les ventiler par commune** pour éviter toute discussion avec l'assureur en cas de sinistre.

Concernant l'assurance dommages (incendie, tempête, grêle), le risque est en augmentation et s'étend à de nouvelles régions. Groupama Forêt Assurances propose des contrats "simples, sur mesure et au juste prix". Les tarifs sont exprimés "pour mille" par hectare : 1 €/an pour 1 000 € de garantie incendie et 4 €/an pour 1 000 € de garantie tempête.

Le dispositif fiscal "Défi Assurance" permet de bénéficier d'un crédit d'impôt de 25% sur les cotisations d'assurance incendie et tempête, plafonné à 12 500 €/an pour un couple marié et limité à 15 €/hectare/an.

Les contrats dommages n'ont pas de franchise par défaut, mais un seuil d'intervention de 4 000 m<sup>2</sup> détruits à 100% ou 1 ha touché à 40% est requis pour déclencher l'indemnisation. Le processus de gestion de sinistre vise un paiement sous un mois, après expertise indépendante.

**B- Equilibre Forêt-Gibier- Intervention de Thomas Varquet sur l'état des lieux de nos forêts du Loiret concernant la pression du gibier.** (Présentation disponible sur le site Fransylva : [Fransylva 45 - Le syndicat des Forestiers Privés du Loiret](#) , [section actualités](#))

Thomas Varquet, référent chasse du CRPF Val de Loire et technicien sur le Loiret, présente les résultats de l'étude sur l'équilibre forêt-gibier, menée depuis trois ans dans le Loiret et étendue à l'ensemble de la délégation Centre-Val de Loire et Île-de-France. L'étude vise à informer et donner des arguments aux élus et aux techniciens pour défendre les intérêts de la forêt privée. Trois grandes actions sont menées :

1. **Observer la situation** : via les tableaux de chasse, les signalements de dégâts (agricoles et forestiers), la plateforme nationale Forêt Gibier, les fiches IPP (Indices de Pression sur les Propriétés) et les diagnostics Brossier-Pallu.
2. **Agir localement** : en prenant en compte la chasse dans les instructions de plan de gestion, en adaptant les pratiques sylvicoles (plantations en présence de gibier, améliorer la capacité nourricière du milieu).
3. **Eventuellement refuser les PSG** : si rien n'est fait pour limiter les dégâts en cas de forte pression du gibier, le plan pourrait être rejeté.

Il y a de plus en plus de gibier en France. L'objectif est de revenir à une situation d'équilibre et d'avertir lorsque la pression du gibier devient trop forte.

Thomas Varquet consacre 50% de son temps à ce dossier, grâce à une convention nationale du ministère de l'Agriculture et celui de la Transition Ecologique.

Les outils d'observation :

-La démarche Brossier-Pallu, co-fondée par Jacky Pallu et Pierre Brossier, est déployée avec des sites pilotes dans le Cher et le Loir-et-Cher, et un site est recherché dans le Loiret.

-La fiche IPP (Indice de Pression des Propriétés) est un outil interne au CNPF assez récent. Les fiches sont remplies lors des visites de renouvellement de PSG et permettent de collecter des observations sur les espèces présentes, les modes de renouvellement, les dégâts (abroussissement, frottis, écorçage) et la végétation d'accompagnement. Il existe aujourd'hui 2300 fiches déjà rédigées. Un outil numérique national a été mis en service en février, et l'objectif est de couvrir 100% des PSG d'ici deux ans. Les données sont ensuite basculées vers Fransylva pour la création de cartes thématiques.

L'objectif est de croiser les données relatives au renouvellement issues des PSG (reboisements prévus, régénérations naturelles) avec les indicateurs de pression du gibier (seuils de dégâts observés : <15% (acceptable), 15-25% (sporadique), >25% (nombreux)). Une cartographie peut être mise en place suite à cette opération. (voir carte dans la présentation)

Les indices illustrant les signes de déséquilibre sont les suivants : absence de sous-étage, ligne d'abroussissement à 2 mètres, lierre mangé, animaux amaigris. L'amélioration de la capacité nourricière du milieu (ouverture de cloisonnements, éclaircies, gestion des banquettes enherbées) est essentielle.



La plateforme nationale Forêt Gibier, développée par Fransylva, permet aux propriétaires de signaler leurs dégâts. Cependant, elle est encore insuffisamment utilisée en région Centre.

Il est vraiment nécessaire de déclarer les dégâts afin que les commissions de chasse puissent prendre des décisions éclairées. Sans signalement, il n'y a pas de diagnostic partagé ni de base pour anticiper la gestion future des renouvellements des parcelles.

Le dialogue entre propriétaires et chasseurs est essentiel. Une réunion aura lieu le 5 juin prochain sur l'équilibre forêt-gibier, avec une présentation détaillée de la méthode Brossier-Pallu et une visite sur le terrain pour effectuer une mise en pratique. D'autres réunions seront organisées dans les prochains mois.

### **C- Equilibre Forêt-Gibier - Intervention de Jacky Pallu sur la Méthode Brossier-Pallu** (Présentation disponible sur le site Fransylva : [Fransylva 45 - Le syndicat des Forestiers Privés du Loiret](#) , [section actualités](#))

Jacky Pallu, co-fondateur de la méthode Brossier-Pallu présente la méthode qu'il a mise en place. Chasseur à l'origine, il a été sollicité en 2013 pour trouver des solutions aux problèmes de dégâts de gibier. Il a expliqué que la méthode, initialement développée avec Pierre Brossier du CFPF de Bretagne, est aujourd'hui reconnue par de nombreux organismes (ONF, ministères, OFB) mais rencontre encore des résistances chez certains chasseurs.

La question centrale à laquelle la méthode tente de répondre est la suivante : comment gérer différents territoires pour atteindre l'équilibre forêt-gibier quand on ne dispose pas des indicateurs de changement écologiques ICE

La démarche repose sur des données factuelles, chiffrées et partagées entre chasseurs et forestiers, avec l'aide d'un "animateur-médiateur".

Pour les propriétaires, la première étape est de savoir ce qui se passe sur leur propriété : combien d'animaux, à quelle époque, quel type (mâles, femelles, jeunes). L'utilisation de pièges photographiques est essentielle. Pour les chevreuils, un indice d'abondance peut être créé en comptant les animaux vus lors de parcours réguliers.

La pesée précise des animaux prélevés (à 200 grammes près) est également importante. Un bio-indicateur de la fécondation des chevrettes (comptage des corps jaunes ovariens) permet d'évaluer la capacité de charge de la forêt.

Les actions recommandées incluent la réalisation du plan de chasse le plus tôt possible (75% des prélèvements avant Noël), en utilisant différentes méthodes de chasse : battue, approche, affût. L'amélioration de la capacité nourricière du territoire est cruciale : cloisonnements sylvicoles, enrichissement du milieu.

La méthode Brossier-Pallu permet de mesurer les dégâts de manière précise. Les seuils de dégâts sont : <15% (acceptable), 15-25% (orange, situation dégradée), >25% (rouge, situation compromise). Les inventaires sont réalisés sur des échantillons au sol, en distinguant les plants morts/absents, abroustis, frottés, écorcés, arrachés, et indemnes. La méthode permet d'identifier les causes du déséquilibre (chasse, instances fédérales, planification forestière, travaux forestiers) et de cibler les actions.

L'ONF utilise désormais la méthode Brossier-Pallu pour mesurer les dégâts.

Le dialogue avec la Fédération des Chasseurs est important. Pour faciliter celui-ci, une documentation chiffrée et construite sur les dégâts observés est indispensable.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les présentateurs et l'interactivité des adhérents présents et déclare que l'Assemblée est close.

